

## Coup d'arrêt au projet de rénovation de la Samaritaine

Le Monde.fr, 14.05.2014 par Florence Evin



Le tribunal administratif de Paris a annulé, mardi 13 mai, l'un des deux permis de construire obtenu par le groupe de luxe LVMH sur le site du grand magasin parisien la Samaritaine dont il est propriétaire et que contestaient des associations de défense du patrimoine.

Plus précisément, le tribunal a estimé que l'ample façade blanche du nouveau bâtiment prévue le long de la rue de Rivoli, projet porté par l'agence Sanaa, voile translucide et ondulant, ne s'insère pas dans le tissu urbain du quartier et ne répond pas aux prescriptions du plan local d'urbanisme (PLU, article UG11-1-3). « *Considérant que la façade de verre sérigraphié constitue un élément indissociable du reste du projet... le permis de construire doit être annulé* », conclut dans son jugement le tribunal.

*« Eu égard notamment à la nature et à la destination de cet immeuble, et en dépit de ses qualités architecturales intrinsèques, les requérants sont fondés à soutenir que le projet, sur l'artère où il est implanté », ne satisfait pas aux exigences de la loi, peut-on lire dans le jugement du tribunal. La Samaritaine, propriété d'LVMH, et la ville de Paris font appel de ce jugement. Cet appel n'est toutefois pas suspensif, il met de fait un coup d'arrêt à ce projet.*

Le recours déposé par la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF) et SOS Paris devant le tribunal concernait le projet architectural bordant la rue de Rivoli. Un deuxième recours contre le permis de construire pour la restauration du magasin de la Samaritaine côté Seine avait été rejeté le 11 avril.

### **PROJET « DÉNATURANT LE CENTRE DE PARIS »**

Les rebondissements judiciaires se succèdent depuis deux ans, du recours au pourvoi devant le Conseil d'Etat, les deux associations requérantes dénonçant un projet « *dénaturant le centre de Paris* ». Elles

espèrent encore sauver la façade et la grande perspective de la rue de Rivoli, alors que l'îlot bordant les rues Baillet, de l'Arbre-Sec, de la Monnaie et Rivoli, est lui déjà aux trois quart démoli, leurs requêtes n'étaient pas suspensives de travaux.

Le projet est porté par la ville de Paris et soutenu pFermée depuis 2005, pour risques d'incendie et de sécurité, la Samaritaine et ses dépendances faisaient l'objet d'un projet architectural d'une très grande ampleur, avec patio, atrium et allée piétonne de la Seine à la rue de Rivoli. Un projet de 450 millions d'euros confié à l'agence Sanaa – auteure du Louvre Lens – comprenant 26 400 m2 de commerces, autant de bureaux, une centaine de logements, une crèche de soixante berceaux et un hôtel de luxe *Cheval Blanc*, côté Seine, derrière la façade art déco. ar les architectes des bâtiments de France, représentant le ministère de la culture, qui avaient accordé les permis de contruire. Le groupe LVMH avait en effet obtenu, en décembre 2012, le feu vert de la ville de Paris pour la construction du site de la « *nouvelle* » Samaritaine.

Source : [http://www.lemonde.fr/societe/article/2014/05/13/coup-d-arret-au-projet-de-renovation-de-la-samaritaine\\_4416016\\_3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/article/2014/05/13/coup-d-arret-au-projet-de-renovation-de-la-samaritaine_4416016_3224.html)